



ASSOCIATION SPORTIVE
DE COURSE D'ORIENTATION D'ORLEANS



1 Passage Jacques PELLETIER 45140 ORMES
Tél. 06 62 52 18 22 - <http://www.asco-orleans.com> - contact@asco-orleans.com
SIRET 44418456800020 - FFCO N° 4504 CE

LA 45 O'NIGHT Samedi 25 janvier 2014

Au Château de Charbonnière à SAINT JEAN DE BRAYE (45)
NOUVELLE EXTENSION DE CARTE
COURSE D'ORIENTATION AU SCORE NOCTURNE
D'1h30 OU 3h00 AVEC 50 BALISES MINIMUM

Directeur de course : Franck REINEN

Traceurs : Régis FLAMENT, Claude FLAMENT,
Franck REINEN

Cartographe : Claude FLAMENT

Fléchage : Rond-point D2152 (N152) à la sortie de la D2060 (N60) en direction de Pithiviers (45)

Accueil : à partir de 17h30

Départ : En MASSE à 18h30

Principe : Course d'orientation au score (pas d'ordre imposé) sur une durée de 1h30 pour le circuit court et 3h00 pour le circuit long. Par équipe de deux ou en individuel.

Supports : Carte aux normes IOF, réseau de postes pré-imprimé.
Echelle au 1/10000

Système de contrôle : Doigt sportident avec GEC. Location de pointeur SPORTident : 2,00 €. Attention les puces SI5 et SI8 ne conviennent pas. Elles ne peuvent contenir plus de 30 postes pour la SI8 et 36 postes pour la SI5.

Prévoir un chèque de caution de 50€00.

ATTENTION : Pour ceux désirant s'inscrire sur place, Location de puces dans la limite du stock disponible (donc risque d'effectuer sa course au carton de contrôle).

Matériel conseillé : Lampe frontale, boisson et alimentation pour la course, plastique pour protéger la carte, montre, boussole, portable.

Classement : A l'issue de la course et sur le site internet indiqué ci-dessus

Tarif des inscriptions :

<u>Prix inscription/personne</u>	A l'avance		Sur place	
	Circuit 1h30	Circuit 3h00	Circuit 1h30	Circuit 3h00
Licencié FFCO	6€	9€	9€	12€
Equipe de deux Licenciés FFCO	9€	12€	12€	15€
Non licenciés FFCO	Tarifs ci-dessus + 3€ de pass'orientation par personne			

Contact : REINEN Franck - 1 Impasse Jacques PELLETIER - 45140 ORMES

Tél. : 06.62.52.18.22 Mail : franck.reinen@bbox.fr

Site internet : <http://www.asco-orleans.com>.



ASSOCIATION SPORTIVE
DE COURSE D'ORIENTATION D'ORLEANS



1 Passage Jacques PELLETIER 45140 ORMES
Tél. 06 62 52 18 22 - <http://www.asco-orleans.com> - contact@asco-orleans.com
SIRET 44418456800020 - FFCO N° 4504 CE

FICHE D'INSCRIPTION HORS CLUB :

A RETOURNER AVANT LE 15 JANVIER 2014

SOLO ☐ ***En EQUIPE*** ☐

Courses: 1h30 ☐ 3h ☐

NOM Capitaine:

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Club :

NOM Equipier :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Club :

Nom de L'équipe

N° Puce :

OU Location : ☐ 2,00 €

Par mon inscription je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement

Date :

Signatures



ASSOCIATION SPORTIVE DE COURSE D'ORIENTATION D'ORLEANS



1 Passage Jacques PELLETIER 45140 ORMES
Tél. 06 62 52 18 22 - <http://www.asco-orleans.com> - contact@asco-orleans.com
SIRET 44418456800020 - FFCO N° 4504 CE

LA 45 O'NIGHT COURSE D'ORIENTATION AU SCORE NOCTURNE 25 JANVIER 2014 à ST JEAN DE BRAYE (45) FICHE D'INSCRIPTION CLUB A RETOURNER AVANT LE 15 JANVIER 2014

REGLEMENT A L'ORDRE DE : **ASCO ORLEANS**

A adresser à Franck REINEN
1 Impasse JACQUES PELLETIER
45140 ORMES

N° CLUB FFCO :	CLUB :
Responsable	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél :	

Licence	N° SI	NOM ou Equipe	Prénom	Solo 1h30 6 €	Solo 3h00 9 €	Equipe 1h30 9 €	Equipe 3h00 12 €	Location puce 2,00 €
		</						



ASSOCIATION SPORTIVE DE COURSE D'ORIENTATION D'ORLEANS



1 Passage Jacques PELLETIER 45140 ORMES
Tél. 06 62 52 18 22 - <http://www.asco-orleans.com> - contact@asco-orleans.com
SIRET 44418456800020 - FFCO N° 4504 CE

Article 1 : il s'agit d'une course au score où chaque balise, suivant sa difficulté ou son éloignement rapporte un certain nombre de points.

Article 2 : aucun ordre n'est imposé dans le pointage des postes.

Article 3 : départ en masse à 18 heures 30.

Article 4 : chaque concurrent dispose de 90 ou 180 minutes maximum, temps de référence, Pour rechercher le plus grand nombre de balises.

Article 5 : Chaque minute au-delà du temps de référence entraîne des pénalités par soustraction de 10 points par minute entamée de dépassement. Au-delà de 30 minutes, le concurrent sera disqualifié.

Article 6 : pour le classement de l'épreuve, le concurrent ou l'équipe qui pointe toutes les balises dans le temps de référence et qui réalise le temps de course le moins élevé se voit Attribuer le nombre maximum de points.

Article 7 : ne peuvent prendre le départ que les coureurs qui certifient disposer du matériel Nécessaire pour **s'éclairer** et d'une boussole.

Article 8 : Tous les participants y compris ceux ayant abandonné sont tenus de passer à l'arrivée. Il n'est pas prévu de faire une battue de nuit !

Article 9 : L'organisation est couverte par une assurance à responsabilité civile FFCO. Pour L'assurance individuelle, les licenciés FFCO bénéficient des garanties accordées par L'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer Personnellement et décline toute responsabilité pour tout accident physiologique immédiat Ou futur, ainsi qu'en cas de vols ou perte d'objets personnels.

Article 10 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement Pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est également autorisé Pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa puce SPORTident faisant Office de dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident Survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisateur se dégage de Toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 11 : **Seuls seront acceptés les bulletins d'inscription signés et accompagnés des droits d'inscriptions à l'ordre de l'ASCO ORLEANS** et pour les non licenciés FFCO **accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la CO à pied** datant de moins d'un an à la date de la course. Sans certificat médical vous pourrez découvrir l'activité sans chronométrage.

La forêt est notre terrain de sport, merci de la laisser propre